Pour un approvisionnement électrique sûr et avantageux



Document de fond de l'UDC Suisse

Avril 2010

Table des matières

1.	Situation initiale – la pénurie d'électricité est une réalité	. 3
	1.1. La composition actuelle de la production électrique	. 3
•	1.2. Baisse de la production électrique	. 4
	1.3. Augmentation de la consommation d'électricité	. 4
•	1.4. La pénurie d'électricité est une réalité	. 5
•	1.5. Augmentation de la production indigène	. 6
•	1.6. La politique d'obstruction de la gauche	. 7
2.	Formes de production	. 7
2	2.1. Force hydraulique	. 7
2	2.2. Force nucléaire	. 8
2	2.3. Energie solaire	. 9
2	2.4. Energie éolienne	10
2	2.5. Biomasse	10
2	2.6. Geothermie	11
	2.7. Autres formes énergétiques	
2	2.8. Coûts et émissions des agents énergétiques	12
2	2.9. Eviter les interventions provoquant des distorsions du marché	13
3.	Situation en Europe	14
3	3.1. Usines électriques en Europe	14
3	3.2. Mise en réseau de la Suisse en Europe	15
3	3.3. Injection des énergies renouvelables	16
3	3.4. Compensation du CO ₂	16
	3.5. Libéralisation du marché de l'électricité	
4.	Taxes, redevances et interdits	19
4	4.1. Effets négatifs sur la composition de la production électrique suisse	19
4	4.2. Charges fiscales supplémentaires	20
4	4.3. L'électricité est imposée pour financer tout et n'importe quoi	21
4	4.4. Programmes et interdictions insensés	22
5.	Réseau électrique2	23
6.	Aperçu des exigences de l'UDC	25
7. .	Annexe	27
	7.1. Aperçu des mesures d'encouragement des énergies renouvelables et de l'efficience énergétique	27

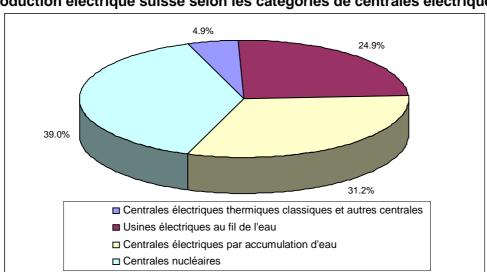
1. Situation initiale – la pénurie d'électricité est une réalité

Le courant électrique couvre un quart de notre besoin global en énergie. Cette forme d'énergie est indispensable à toute société moderne. Une panne de courant et tout ou presque s'arrête. L'électricité est donc considérée comme une énergie-clé. Ses applications sont si nombreuses qu'elle marquera toujours plus la vie quotidienne des gens. L'électricité est en effet appelé à remplacer le pétrole et le gaz naturel dans de nombreux domaines pour des raisons d'efficience, mais aussi de protection de l'environnement.

Un approvisionnement électrique sûr et avantageux revêt donc une importance capitale pour notre pays. L'électricité disponible à un prix avantageux et en abondance est non seulement garante de croissance et de prospérité, mais soutient aussi l'attractivité économique de notre pays au niveau international. Elle signifie également indépendance et sécurité. A côté de la stabilité économique, d'une législation libérale, d'une imposition modérée et d'une infrastructure de transport performante, un approvisionnement électrique sûr fait partie des facteurs essentiels du succès économique de notre pays. Il est donc d'une importance vitale pour le développement futur de la Suisse.

1.1. La composition actuelle de la production électrique

Depuis plusieurs décennies la production électrique suisse repose sur la force hydraulique et la force nucléaire. Ces deux agents énergétiques répondent aux exigences d'une production électrique sûre, avantageuse, indépendante et respectueuse de l'environnement. C'est aussi grâce à ces techniques de production faibles en émission de CO₂ que la Suisse occupe une position de pointe au niveau mondial en termes de production électrique peu polluante. Autre grand avantage de la composition actuelle de la production électrique suisse: l'indépendance de l'étranger. Cet argument compte surtout en des périodes politiques instables où ces formes d'énergies constituent l'épine dorsale de l'économie. La production électrique actuelle de la Suisse se compose comme suit:



Production électrique suisse selon les catégories de centrales électriques¹

Source: Statistique électrique suisse 2008, p. 3.

La diversification de la production électrique accroît la sécurité de l'approvisionnement. Les énergies alternatives renouvelables y contribuent certes aussi, mais leur part est faible,

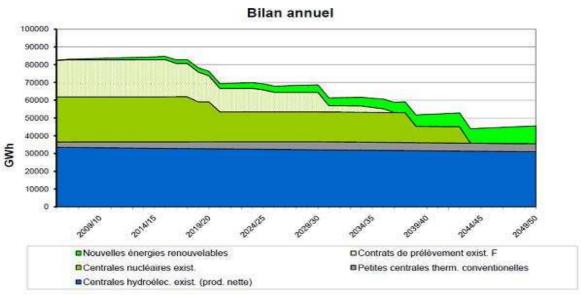
La catégorie des centrales électriques thermiques classiques et autres centrales électriques comprend les usines d'incinération, les installations de couplage chaleur-force, les chauffages à distance ainsi que les productions à base d'énergie renouvelable comme les énergies solaire et éolienne. Les usines au fil de l'eau sont le plus souvent installées sur des rivières alors que les usines par accumulation d'eau comprennent les barrages et les installations de pompage-turbinage.

malgré le soutien public massif dont elles bénéficient. Par exemple, 0,065% seulement de l'électricité produite en Suisse provient d'installations solaires et éoliennes. ²

1.2. Baisse de la production électrique

Le parc suisse de production électrique commence à prendre de l'âge. Les contrats de fourniture d'électricité conclus avec la France arrivent à échéance dans les décennies à venir et la fin de l'exploitation des usines nucléaires de Beznau I et II ainsi que de Mühleberg est prévisible. Faute de nouveaux projets de centrales électriques, la production d'électricité en Suisse diminuera massivement à moyen terme.

La future production électrique suisse



Source: ASE, Update 2009 prévision 2006

1.3. Augmentation de la consommation d'électricité

Comme partout ailleurs dans le monde, la consommation d'électricité augmente continuellement en Suisse. En l'espace de 50 ans, elle a progressé de plus de 350%. Cette tendance se poursuivra. Le souci du rendement énergétique entraîne une multiplication des consommateurs d'électricité. Du point de vue de l'efficience, il est en effet utile de recourir à une petite quantité d'énergie électrique pour remplacer une plus forte quantité d'énergie fossile (effet de substitution). Un exemple: le remplacement d'un chauffage au mazout par une pompe à chaleur fonctionnant à l'électricité permet de réduire de trois quarts environ la consommation globale d'énergie tout en conservant le même niveau de confort. L'électricité est donc un facteur-clé de l'efficience énergétique.

La croissance démographique est un autre facteur déterminant pour l'augmentation de la consommation d'électricité. Durant la seule année 2008, la population suisse s'est accrue de 106 700 personnes. Il faut aussi citer la croissance de la surface habitable par personne, les nouvelles applications électriques, les téléviseurs à écran plat³, les téléphones portables ou encore la mobilité croissante des gens. Dans sa réponse au postulat "La mobilité grâce aux énergies renouvelables" (08.3800), le Conseil fédéral relève par exemple que le remplacement de la moitié du parc automobile actuel par des voitures électriques de la génération actuelle ferait augmenter la consommation électrique globale de 13%. Cette quantité d'électricité équivaut à la production de la centrale nucléaire de Gösgen. L'industrie, les arts et métiers et les entreprises de services consomment aussi toujours plus d'électricité.

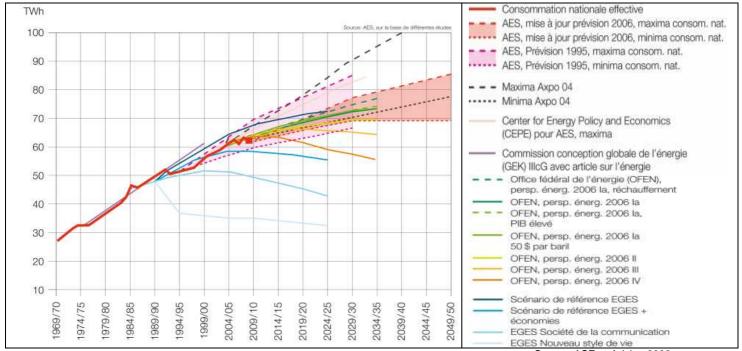
² Statistique électrique 2008, p. 52.

³ Le problème provient du fait que les anciens téléviseurs à tube cathodique sont toujours utilisés comme appareils secondaires, si bien que la consommation électrique augmente en fin de compte.

Dans le seul secteur des services, la consommation électrique a augmenté de 10% entre 2000 et 2007. Les raisons en sont des équipements techniques toujours plus complexes des bâtiments, l'infrastructure bureautique, mais aussi un changement des habitudes de consommation. Durant cette même période, l'industrie a augmenté sa consommation d'électricité de 5% à cause notamment de l'automatisation croissante de la production et d'un besoin supplémentaire de chaleur dans les processus de fabrication.

Les transports publics consomment environ 10% de l'électricité vendue en Suisse et cette tendance est à la hausse. Côté CFF, par exemple, on prévoit une augmentation de la consommation énergétique – de l'électricité avant tout – de 15% environ. La majorité des études partent donc d'une augmentation de la consommation électrique en Suisse.

Développement de la consommation électrique en Suisse



Source: ASE, prévision 2006

1.4. La pénurie d'électricité est une réalité

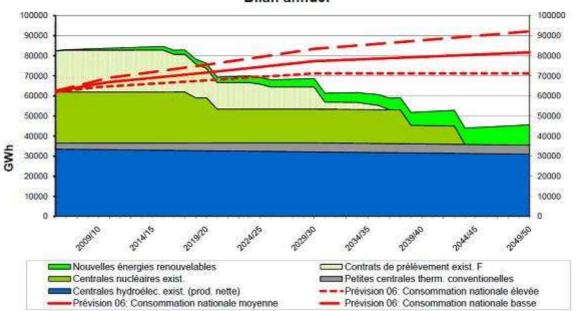
La baisse de la production électrique et, parallèlement, l'augmentation de la consommation conduisent à une pénurie dans un laps de temps prévisible. Aujourd'hui déjà, la Suisse dépend d'importations massives d'électricité durant les mois d'hiver et doit acheter à prix fort du courant électrique sur le marché international. Ce déséquilibre s'aggravera durant les années à venir et s'étendra aussi aux mois d'été.

Selon des études et planifications récentes, la Suisse rencontrera de gros problèmes d'approvisionnement électrique durant le semestre d'hiver 2012, donc dans trois ans à peine. Et cela malgré les progrès réalisés en termes d'efficience énergétique, l'encouragement massif des énergies renouvelables et le renforcement constant des prescriptions légales.

La Suisse ne peut tout simplement pas compenser ses besoins croissants en électricité par les seules mesures d'efficience énergétique. L'affirmation de la gauche et des Verts, selon lesquels les mesures d'économie rendent superflus de nouvelles centrales électriques, ne repose sur aucun fondement.

Production et consommation électrique en Suisse

Bilan annuel



Source: ASE, prévision 2006

1.5. Augmentation de la production indigène

Il faut donc immédiatement préparer une augmentation de la production électrique nationale. Or, la question de savoir quel agent énergétique assurera à l'avenir l'approvisionnement électrique de la Suisse suscite depuis des années des débats politiques passionnés.

Ce qui compte pour l'UDC, c'est qu'un maximum d'électricité soit produit en Suisse. L'avantage est double : d'une part, la sécurité de l'approvisionnement est améliorée, si bien que la Suisse est moins influencée par les prix et développements commerciaux internationaux et n'a pas besoin d'acheter de l'électricité chère à l'étranger; d'autre part, la Suisse peut ainsi vendre d'éventuels excédents à l'étranger. Pour un pays défavorisé sur le plan international par ses coûts de production élevés, une production électrique avantageuse constitue un facteur économique essentiel qu'il s'agit de préserver absolument.

Tout en augmentant ses capacités électriques, la Suisse doit évidemment veiller à ce que les nouvelles installations de production soient économiquement vivables, donc qu'il ne soit pas nécessaire de les subventionner. Il va aussi de soi pour l'UDC que ces équipements soient aussi indépendants que possibles de l'étranger et affectent le moins possible l'environnement.

Il faut donc que la Suisse continue de miser à moyen et à long terme sur les deux agents énergétiques que sont la force hydraulique et la force nucléaire. Aucun autre agent énergétique ne peut jouer un rôle équivalent à celui des forces hydraulique et nucléaire en termes de capacité, de coûts, mais aussi de respect de l'environnement et de sécurité de l'approvisionnement. Les énergies renouvelables comme le vent et le soleil continueront certes d'apporter une contribution utile, mais néanmoins faible à l'approvisionnement électrique de la Suisse. Compte tenu de ses nombreuses possibilités de développement et d'application, la biomasse aura elle aussi sa place dans la future composition de la production électrique helvétique.

Il est élémentaire que chaque forme énergétique intervienne là où elle apporte le plus d'avantages économiques. L'énergie solaire, par exemple, offre une alternative raisonnable dans la production d'eau chaude ou à titre complémentaire dans le chauffage des bâtiments alors que cette ressource ne prendra jamais qu'une petite part dans la production électrique en raison de sa faible capacité, du coût élevé des installations photovoltaïques et des variations de l'ensoleillement.

1.6. La politique d'obstruction de la gauche

Bien qu'urgent, le développement des capacités de production indigènes suscite de vives oppositions politiques. Le PS et les Verts se battent depuis des années contre la poursuite de l'exploitation nucléaire et la réalisation de nouvelles installations. Et cela bien que l'énergie nucléaire soit, avec la force hydraulique, la ressource la plus respectueuse de l'environnement et la plus avantageuse. Le camp rouge-vert est aussi le principal moteur de l'opposition au stockage définitif des déchets radioactifs en multipliant les actions et procédures pour empêcher pareils projets. Dans le cadre de l'actuel plan sectoriel concernant les dépôts en couches géologiques profondes, qui devrait aboutir à la réalisation d'un dépôt définitif pour l'élimination des déchets radioactifs, c'est encore la gauche qui entrave par tous les moyens la concrétisation rapide de ce plan et la construction d'un dépôt alors que la preuve de la faisabilité technique d'un tel ouvrage est donnée depuis longtemps.

Le camp rouge-vert a aussi combattu sous le prétexte de la protection de l'environnement le développement de la force hydraulique par l'élévation de certains barrages (Grimsel) ou la construction de nouvelles installations de pompage-turbinage. Idem pour un assouplissement des règles excessivement rigides concernant les débits résiduels qui aurait permis une augmentation modique de la production électrique. Outre l'extension des grandes usines hydrauliques, la gauche s'oppose aussi à tous les projets d'exploitation de la force des rivières (petites usines hydrauliques).⁴

2. Formes de production

Il faut évidemment connaître les avantages et les inconvénients des différentes formes de production quand il s'agit de renforcer l'approvisionnement électrique de la Suisse. Notre pays doit en effet sauvegarder absolument l'atout économique qu'il détient dans ce secteur. De l'électricité avantageuse, produite de manière indépendante, disponible en abondance et propre est un facteur-clé de la croissance économique et de la prospérité. Les critères de l'économie, de l'indépendance et du respect de l'environnement doivent donc toujours être pris en compte dans la future composition de la production électrique suisse.

2.1. Force hydraulique

Assurant 55% de la production, la force hydraulique est le principal pilier de l'approvisionnement électrique suisse. Elle est respectueuse de l'environnement, très avantageuse et indépendante de l'étranger. Grâce à sa situation extraordinaire, la Suisse est un des pays d'Europe où la part de la force hydraulique à la production électrique est la plus élevée. Mais la force hydraulique revêt encore un autre intérêt pour l'approvisionnement national: provenant essentiellement de bassins d'accumulation, elle est toujours disponible quand on en a besoin (énergie régulatrice ou de pointe). Elle se distingue ainsi d'autres formes de production qui fournissent de l'électricité en permanence (énergie de base ou en ruban) ou uniquement quand leur facteur est actif (énergie irrégulière). Le développement de la capacité de production hydraulique n'est cependant possible que dans certaines conditions et de manière limitée⁵.

Pour maintenir, voir augmenter la part de la force hydraulique à la composition de la production électrique, il faut absolument éviter de détériorer les conditions-cadres de cette importante ressource. Les initiatives et recours ainsi que les nouvelles taxes, redevances et régulations qui pénalisent l'énergie hydraulique doivent être combattus afin de sauvegarder une production électrique durable et respectueuse de l'environnement.

⁴ Il faut relever à ce propos l'initiative "eau vivante" et le contreprojet qui tous les deux restreignent massivement l'exploitation des ressources hydrauliques.

⁵ Voir étude CEE 2004, qui prévoit une augmentation de 16% jusqu'en 2050.

Le problème de la détérioration des conditions-cadres est illustré par le débat sur la construction de nouveaux lacs d'accumulation. Ces installations sont particulièrement utiles à la production d'électricité de pointe; elles amélioreraient sensiblement l'approvisionnement national et réduirait ainsi la dépendance de la Suisse. Malheureusement, la réalisation de tels projets, qui généreraient de surcroît de nouveaux emplois, est systématiquement retardée, voire empêchée. L'UDC exige donc que la priorité soit donnée à la sécurité de l'approvisionnement et que les procédures d'autorisation et éventuels renouvellements de concessions soient accélérés.

La part de la force hydraulique à la composition de la production électrique nationale doit être développée dans l'intérêt d'un approvisionnement en électricité avantageux, indépendant et respectueux de l'environnement.

L'UDC exige des conditions-cadres avantageuses pour cet important agent énergétique.

Les initiatives, recours sans fin et les nouvelles taxes, redevances ou régulations entravant l'exploitation de la force hydraulique doivent être rejetés catégoriquement.

2.2. Force nucléaire

Avec une part de presque 40%, la force nucléaire est le deuxième pilier de l'approvisionnement électrique de la Suisse. Comme l'énergie hydraulique, elle est avantageuse et ne produit quasiment pas d'émissions. Le nucléaire est aussi une valeur sûre contre la dépendance de l'étranger. Bien que l'uranium nécessaire à l'alimentation des centrales nucléaires ne se trouve pas en Suisse, l'approvisionnement du pays est garanti par des contrats de fourniture de longue durée conclus avec des Etats politiquement stables. L'énergie nucléaire remplit aussi toutes les conditions de sécurité que l'on est en droit de poser à une production électrique fiable. Le standard de sécurité des centrales nucléaires suisses est un des plus élevés du monde et il est constamment adapté au progrès de la technique.

La technologie nucléaire a fortement progressé ces dernières années. De nouveaux réacteurs ont été développés qui comportent des améliorations à tous les niveaux. Cette troisième génération de réacteurs nucléaires offre des capacités et rendements plus élevés tout en renforçant la sécurité de fonctionnement. Grâce à une meilleure exploitation du combustible nucléaire, l'uranium, cette ressource naturelle est ménagée, l'approvisionnement est garanti à plus long terme et le volume des déchets radioactifs est réduit.

Le débat a aussi progressé en ce qui concerne l'élimination des déchets nucléaires. Le plan sectoriel concernant l'entreposage en couches géologiques profondes offre désormais un instrument qui garantit une procédure claire et transparente dans la recherche de sites de dépôt potentiels. Malheureusement, l'office fédéral concerné accumule les retards, si bien que la réalisation de ce projet est constamment reportée. Plus personne ne conteste aujourd'hui la nécessité de régler le problème des déchets radioactifs rapidement et au niveau national. La Suisse a joué autrefois un rôle de pionnier dans ce domaine, mais cette discussion s'enlise depuis trente ans.

L'avance technologique qu'avait autrefois la Suisse dans ce domaine s'est muée en retard. Alors que dans le monde entier ont exploite les connaissances scientifiques pour construire, voire exploiter des dépôts⁶, la concrétisation d'un projet suisse est reportée pour des motifs

_

⁶ La Finlande exploite depuis 1992 et 1998 deux dépôts finaux pour des déchets faiblement à moyennement radioactifs. Le Parlement finlandais a approuvé en 2001 un dépôt final pour des déchets moyennement radioactifs à longue durée de vie ainsi que pour des barres de combustibles usagées. La France possède deux dépôts pour des déchets faiblement à moyennement radioactifs: le premier fonctionnait entre 1962 et 1994, de second est en service depuis 1992. Idem pour la Grande-Bretagne qui exploite deux dépôts de déchets faiblement et moyennement radioactifs depuis 1957 et

purement politiques. La question de savoir si on est pour ou contre l'énergie nucléaire ne joue aucun rôle à ce propos. Même en abandonnant la filière nucléaire, la Suisse continuera de produire des déchets radioactifs (médecine, industrie et recherche). L'UDC refuse donc catégoriquement d'établir un lien entre la question du stockage final des déchets radioactifs et celle de l'abandon de l'énergie nucléaire. Il faut immédiatement trouver une solution à ce problème et ne pas le transmettre aux générations suivantes.

Pour assurer à l'avenir également un approvisionnement électrique avantageux, sûr et respectueux de l'environnement, il faut exploiter les centrales nucléaires existantes aussi longtemps que leur sécurité est garantie. L'exploitation de ces installations ne doit pas être entravée inutilement par des nouvelles exigences ou voies de recours, pas plus que par des montants de responsabilité civile fantaisistes. A la fin de leur vie, les centrales nucléaires doivent être remplacées par des équipements nouveaux. Il s'agira de veiller attentivement à ce que les autorités politiques responsables ne se lancent pas dans de nouvelles tactiques d'obstruction et dans des manipulations juridiques pour saper ce développement. Les délais et procédures juridiques stipulés dans la loi sur l'énergie nucléaire doivent être appliqués rigoureusement et sans retard lors des procédures d'autorisation.

La question de l'élimination des déchets nucléaires doit être rapidement résolue. Ce problème doit être réglé au niveau national pour assurer l'indépendance de la Suisse et aussi par respect pour les générations à venir.

Les centrales nucléaires existantes qui arrivent à la fin de leur durée de vie doivent être remplacées par de nouvelles usines électriques implantées au même endroit.

L'UDC exige que les autorités responsables examinent rapidement et sans tactique d'obstruction les demandes dans le cadre des procédures d'autorisation générales.

2.3. Energie solaire

La technique photovoltaïque est un exemple de production électrique décentralisée. On peut l'appliquer quasiment partout avec certaines restrictions. L'exploitation active de l'énergie solaire pour la production d'électricité est possible tout comme son exploitation passive pour chauffer de l'air ou de l'eau. Nonobstant ces qualités éminemment positive, le solaire n'a pas que des avantages, beaucoup s'en faut. Malgré les progrès de la technique solaire, qui se sont traduits par une amélioration du rendement et une réduction des coûts de production, le prix de l'électricité solaire est toujours excessivement élevé avec 50 à 90 ct./kWh. En outre, la quantité produite est beaucoup trop faible pour que l'on puisse songer sérieusement à remplacer la force hydraulique ou nucléaire par l'énergie solaire. Deux chiffres pour illustrer ce propos: il faudrait 20 millions de mètres carrés de cellules solaires pour un coût de 25 milliards de francs pour remplacer la production de la centrale de Mühleberg. Chose évidemment impossible dans un pays aussi petit et à la démographie aussi dense que la Suisse.

Un autre problème se pose au niveau de la fabrication de l'énergie électrique: le courant ne vient que si le soleil brille. Compte tenu des difficultés de stocker l'énergie électrique, la technique photovoltaïque est donc un producteur d'électricité très peu fiable et ne doit intervenir que dans des cas très particulier. En revanche, le soleil peut contribuer notablement à réduire la dépendance des agents fossiles par une exploitation passive, donc pour le chauffage.

L'énergie solaire permet de diminuer la part des combustibles fossiles et de l'énergie électrique au chauffage de l'air et de l'eau. Elle contribue ainsi à réduire la dépendance énergétique de la Suisse.

Pour la production d'électricité, le solaire est peu intéressant pour des raisons pratiques évidentes.

1959. Des dépôts de ce type existent depuis 1992 au Japon, depuis 1988 en Suède, depuis 1992 en Espagne. Les Etats-Unis ont quatre dépôts de ce genre et la Hongre en construit un depuis 2006.

2.4. Energie éolienne

Les installations éoliennes actuelles ont atteint un rendement élevé. Elles ont cependant de gros inconvénients: les éoliennes prennent beaucoup de place par rapport à leur capacité et doivent être construites à des endroits particuliers; elles provoquent de fortes atteintes au paysage, ce qui pose surtout problème dans un pays petit et très peuplé comme la Suisse. Le bruit important qu'elles produisent pose problème à d'autres secteurs économiques comme le tourisme. L'énergie éolienne ne pourra donc être exploitée que dans une très faible mesure en Suisse.

L'importation de grandes quantités d'électricité d'origine éolienne – par exemple d'Allemagne du Nord – n'est pas réaliste non plus en raison de la capacité limitée des réseaux. D'ailleurs, les pays produisant de l'électricité avec cette technique en auront besoin eux-mêmes, notamment en raison des objectifs que s'est fixés l'UE en matière d'énergies renouvelables. Ce sera notamment le cas de l'Allemagne qui, en raison de sa décision d'abandonner l'énergie nucléaire, souffrira d'un déficit énorme en termes de production électrique. De surcroît, l'idée d'importer de l'électricité ne satisfait pas à l'exigence de l'indépendance énergétique.

Le problème de l'énergie éolienne au niveau de la production est le même que pour le solaire: le vent ne soufflant pas en permanence et l'électricité ne pouvant pas être stockée durablement, la technique éolienne est une ressource peu fiable, notamment aussi parce qu'il faut mettre à disposition suffisamment d'énergie de réserve pour compenser les pointes de tension de la production éolienne.

L'exploitation de l'énergie éolienne dans le cadre actuel et moyennant des centrales suisses doit être saluée dans l'idée d'une diversification de la production électrique.

L'importation d'énergie éolienne n'est possible que dans une faible mesure en raison de la capacité limitée des réseaux. D'ailleurs, l'approvisionnement électrique suisse doit être garanti par une production nationale.

2.5. Biomasse

L'énergie provenant de la biomasse a le potentiel de devenir une importante ressource énergétique alternative. Sa neutralité du point de vue du CO₂ revêt une importance capitale dans la perspective des engagements pris par la Suisse en signant le protocole de Kyoto. Elle constitue aussi une des rares ressources nationales renouvelables pour la production d'énergie, donc aussi d'électricité. La biomasse a le potentiel d'apporter une contribution notable à la production électrique nationale. Le bois est de loin sa composante la plus importante au niveau suisse. Le grand avantage de la biomasse réside dans sa diversité. Elle permet non seulement de produire de l'électricité et de la chaleur, mais aussi de fabriquer des combustibles et des carburants. Elle apporte ainsi une contribution réelle à la réduction de la dépendance des agents fossiles et renforce l'indépendance de la Suisse dans le domaine énergétique.

La production de biomasse ouvre aussi de nouveaux champs d'activité à l'agriculture et à la sylviculture suisses. Voilà un développement bienvenu dans l'idée d'une agriculture multifonctionnelle. La mise au point de nouveaux procédés de fabrication et la découverte d'applications nouvelles feront de cette énergie alternative un pilier important de la production énergétique nationale. Il faut donc lui offrir des conditions-cadres aussi avantageuses que possible pour favoriser son développement.

La biomasse peut apporter une contribution notable à la production énergétique et électrique suisse.

Les procédures d'autorisation pour les installations fonctionnant à la biomasse doivent être simplifiées au maximum.

Le potentiel de la biomasse doit être équitablement pris en compte dans la conception des législations agricoles et forestières.

2.6. Geothermie⁷

Par géothermie il faut entendre l'exploitation de la chaleur naturelle de la terre. Cette forme d'énergie a plusieurs avantages: elle est disponible toute l'année indépendamment d'influences extérieures; elle nécessité peu de place; les systèmes géothermiques de chauffage et de production électrique pour des maisons familiales individuelles, voire des quartiers entiers, ont déjà été testés dans la pratique.

Les avantages les plus intéressants de cet agent énergétique alternatif sont indépendance d'influences extérieures et, partant, sa disponibilité permanente. D'autres énergies alternatives ont l'inconvénient d'être limitées à certaines périodes. Comme cela a été dit plus haut, les installations solaires ne produisent de l'électricité que lorsque le soleil brille, les éoliennes que lorsque le vent souffle. On comprend dans ces conditions que les équipements solaires et éoliens accusent un fort retard sur les installations géothermiques en termes d'heures en pleine charge. 8

Il faudra encore mener d'importantes recherches et études pour permettre à la géothermie de réaliser son potentiel dans la composition de la production électrique suisse. Les forages effectués à Bâle ont aussi montré que l'information de la population est un élément de réussite essentiel.

L'exploitation de la géothermie doit être saluée comme un apport complémentaire à une production énergétique indépendante.

L'UDC exige cependant que les maîtres de l'ouvrage des futurs chantiers de forage informent complètement la population sur leurs projets.

Les recherches et études nécessaires doivent être financées en priorité avec des fonds privés.

2.7. Autres formes énergétiques

Gaz naturel

La construction d'usines électriques combinées au gaz permet le cas échéant de combler la lacune qui se produira dans l'approvisionnement d'ici à la mise en service de nouvelles centrales nucléaires. La production électrique au gaz a cependant aussi de lourds inconvénients: d'une part, elle génère de fortes émissions de CO_2 ; d'autre part, la sécurité de l'approvisionnement et aussi la question des coûts suscitent des doutes. L'UDC s'engage donc pour une compensation à 100% des émissions de CO_2 provenant des centrales au gaz. Les critères d'économie et d'efficience sont déterminants pour régler la compensation.

Charbon

1

La production électrique avec du charbon offre une grande sécurité au niveau de l'approvisionnement en raison des importantes réserves existantes. Ce mode de production – énergie en ruban et énergie de pointe – satisfait aussi aux exigences du futur approvisionnement électrique. Si les émissions ne doivent pas être compensées, le charbon permet de surcroît de produire du courant électrique à bas prix. Les énormes émissions

⁷ Ce chapitre traite de la géothermie profonde utilisée pour la production d'électricité. D'autres exemples d'exploitations géothermiques sont les pompes à chaleur qui ne produisent cependant pas de l'électricité, mais chauffe l'eau ou l'air.

⁸ Le nombre d'heures en pleine charge indique le rendement d'une installation. La technique photovoltaïque atteint 1300 heures en pleine charge, ce qui donne un rendement d'un peu moins de 15%. Les éoliennes réalisent jusqu'à 2000 heurs en pleine charge, soit un rendement de 23%. En revanche, des installations géothermiques en profondeur servant à la production d'électricité (Deep Heat Mining) obtiennent 7500 heures et même plus, si bien que leur rendement dépasse 85%.

⁹ Les émissions doivent être compensées par les mesures les moins chères à disposition.

polluantes sont le principal inconvénient de cette technique. Compte tenu de la composition quasi exempte de CO₂ de la production électrique suisse, le charbon n'est certainement pas une ressource souhaitable. Il peut cependant contribuer à la diversification par le biais de participations à des centrales électriques étrangères.

Pétrole

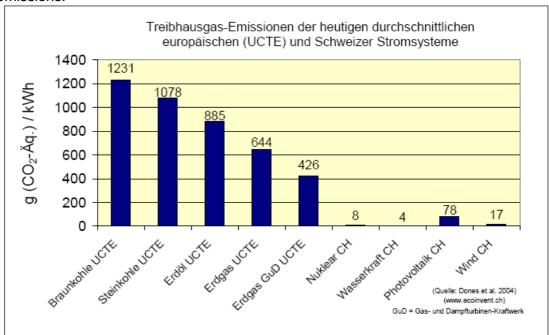
La production électrique à partir du pétrole constitue également un moyen de diversifier la composition de la production électrique suisse. Mais comme cette matière peut être exploitée beaucoup plus utilement comme combustible, carburant ou dans la fabrication industrielle, son utilisation pour la production électrique ne paraît pas judicieuse. Toutefois, il ne faut pas exclure d'emblée d'éventuelles participations à des centrales électrique au pétrole étrangères.

L'UDC exige que les émissions de CO₂ des usines électriques au gaz éventuellement construites en Suisse soient compensées à 100%. Cette compensation doit cependant se faire de la manière la plus économique possible.

Le recours au charbon ou au pétrole pour fabriquer de l'électricité n'est pas souhaitable en Suisse en raison des fortes émissions et des applications plus utiles de ces matières premières dans d'autres domaines.

2.8. Coûts et émissions des agents énergétiques

Le futur approvisionnement électrique doit satisfaire à de nombreuses conditions: l'électricité doit être aussi bon marché que possible, largement indépendante de l'étranger, respectueuse de l'environnement et disponible en quantité suffisante. La question des coûts notamment est sur toutes les lèvres depuis l'automne 2008. En multipliant les interventions parlementaires et déclarations publiques, tous les partis politiques se sont clairement prononcés contre une hausse du prix de l'électricité et pour diverses mesures permettant de réduire le prix de cette énergie. Les émissions de CO_2 ont pris une place croissante dans ce débat. En signant le protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Cet aspect intervient aussi de plus en plus dans la question du futur approvisionnement électrique. La situation est aujourd'hui clair tant pour les coûts que pour les émissions:



Source: statistiques de l'électricité

Les agents énergétiques de loin les moins chers, la force hydraulique et la force nucléaire, sont aussi clairement les plus pauvres en émissions. Formant depuis des décennies l'épine

dorsale de l'approvisionnement électrique de la Suisse, ils ont aussi fait de la Suisse un des pays industrialisés émettant le moins de CO₂ par habitant. Ils jouent également un rôle central dans l'indépendance énergétique. Enfin, leur capacité dépasse largement celle des autres ressources énergétiques. C'est dire à quel point l'actuelle composition de la production électrique suisse est excellente. Il faut absolument que la Suisse conserve cet atout.

L'UDC demande que le développement de l'approvisionnement électrique réponde aux principes de l'économie, de l'indépendance et du respect de l'environnement.

L'UDC s'engage pour la sauvegarde, voire pour l'optimisation de la composition actuelle de la production électrique suisse qui répond le mieux aux trois critères précités.

Les conditions-cadres de la force hydraulique et de la force nucléaire doivent être sensiblement améliorées.

2.9. Eviter les interventions provoquant des distorsions du marché

Le principe économique prend une place importante dans la question du futur approvisionnement électrique, à côté des facteurs mentionnés plus haut, soit l'indépendance et le respect de l'environnement. Des interventions provoquant des distorsions sur le marché comme des subventions ou des mesures dirigistes sont aussi mauvaises que la constante détérioration des conditions-cadres de certaines productions énergétiques par des régulations ou des prescriptions. Ces actions de l'Etat renchérissent l'approvisionnement énergétique autant que les diverses taxes et redevances. La manie régulatrice de l'Etat et la multiplication des prélèvements fiscaux nuisent à l'économie et menacent l'emploi et la prospérité.

Les programmes énergétiques alternatifs sont certes utiles dans l'idée d'une diversification de l'approvisionnement énergétique, mais il est exclu d'encourager, donc de favoriser certaines formes de production. Chaque agent énergétique doit s'imposer lui-même sur le marché.

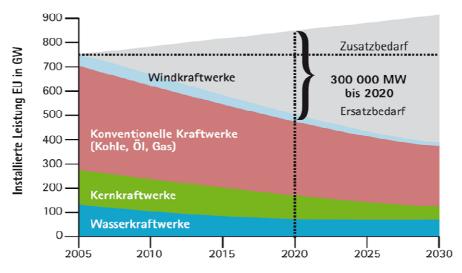
L'UDC s'oppose à toutes les taxes d'incitation et d'encouragement imposées dans le secteur énergétique.

Le subventionnement d'agents énergétique doit être refusé avec détermination. Il ne crée pas un marché durable, menace l'emploi et entrave la reprise économique, car cette intervention renchérit l'électricité.

3. Situation en Europe

3.1. Usines électriques en Europe

Le reste de l'Europe doit relever le même défi que la Suisse. Dans les Etats membres de l'UE, le clivage entre l'offre et la demande ne cesse de s'élargir à cause de la mise hors service d'anciennes usines électriques et de l'augmentation de la consommation. Divers experts estiment qu'il faudrait remplacer d'ici à 2020 un tiers des capacités productrices actuelles. Compte tenu de la demande supplémentaire qu'il s'agira de satisfaire jusqu'en 2020, on constate qu'il manquera alors une capacité électrique de l'ordre de 300 GW. Cette quantité correspond à la production de 300 usines comme celle de Leibstadt. Le déficit pourrait même dépasser 400 GW jusqu'en 2030.



Source: VGB, VGB 2007 / EU-Energy and Transport Outlook

De nombreux projets d'investissement dans des nouvelles usines électriques sont par ailleurs bloqués en Europe pour des raisons politiques. Les centrales au charbon sont combattues à cause de leurs émissions de CO₂; certains pays ont annoncé leur intention de renoncer à l'avenir au nucléaire; même des nouvelles installations éoliennes suscitent des oppositions pour des motifs de protection du paysage et de santé (bruit). Ces oppositions ralentissent, voire empêchent carrément les investissements dans des nouvelles centrales électriques alors que, parallèlement, la consommation ne cesse d'augmenter. Les exploitants européens des réseaux de transport de l'électricité¹⁰ craignent donc que la valeur de référence¹¹ ne sera plus atteinte au plus tard en 2017. Cette valeur désigne le volume de la production des usines nécessaire au maintient de la sécurité de l'approvisionnement dans des situations extrêmes. Si le nombre d'usines électriques est insuffisant par rapport à la demande, la valeur de référence n'est plus atteinte et des pénuries éclatent. Ces dernières ne pourront alors plus être compensées par des importations.

Les importations d'électricité européenne reposent donc sur une base fragile, car l'Europe n'a plus assez d'électricité.

L'UDC exige que l'approvisionnement électrique de la Suisse soit complètement garanti au niveau national par une capacité suffisante des usines électriques.

Les obstacles administratifs entravant la construction d'usines électriques doivent être supprimés et les procédures accélérées.

¹⁰ European Network of Transmission System Operators for Electricity (ENTSO-E) qui agissait jusqu'au milieu de l'année 2009 sous le nom de Union for the Coordination of Transmission of Electricity (UCTE)

¹¹ Adequacy Reference Margin (ARM)

3.2. Mise en réseau de la Suisse en Europe

La Suisse occupe depuis longtemps une position dominante dans le commerce international d'électricité. Ses usines électriques à accumulation lui permettent de vendre à l'étranger une précieuse énergie de pointe. Le réseau suisse des lignes à haute tension dispose de surcroît une grande capacité et sert traditionnellement de plaque tournante pour équilibrer les pointes de consommation et de production en Europe occidentale. Chaque année les entreprises suisses d'électricité réalisent un bénéfice de plus d'un milliard de francs dans le commerce transfrontalier d'électricité. Les pouvoirs publics en profitent également pour plusieurs centaines de millions de francs.

Si le commerce international d'électricité était dans le passé avant tout une affaire financièrement intéressante, il est aujourd'hui capital pour garantir la sécurité de l'approvisionnement. Pendant les mois d'été, la Suisse réalise certes toujours un excédent positif avec ses exportations d'électricité, mais durant cinq des six hivers passés elle dû importer de fortes quantités de courant électrique. L'intégration du réseau suisse dans le réseau européen est donc primordiale pour la sécurité de l'approvisionnement. On relève cependant, pour des raisons historiques notamment, quelques goulets d'étranglement dans les lignes électriques internationales. Le graphique suivant illustre ce constat:



Source: UCTE 2008

Les capacités pour l'échange international de courant électriques sont mises aux enchères, un procédé qui renchérit le commerce du courant électrique. Grâce à ses contrats de fournitures conclus avec la France, la Suisse est encore dans une situation relativement confortable. Ces contrats garantissent à la Suisse non seulement certaines quantités de courant électrique, mais aussi la possibilité d'acheter de l'électricité sans passer par les onéreuses enchères. Ces importations avantageuses sont très importantes pour la sécurité de l'approvisionnement en Suisse. Elles ont atteint presque 26 000 GWh en 2008, soit un tiers environ de la production nationale. 12

Depuis le mois de novembre 2007 la Suisse et l'UE négocient un accord bilatéral sur l'électricité. Ce contrat règlera les rapports entre les deux parties et les intérêts réciproques. La règlementation du commerce international d'électricité vise notamment à garantir la sécurité de l'approvisionnement des signataires. Cela dit, l'UE se montre fort exigeante dans ces négociations en demandant, entre autres, que la Suisse reprenne l'ensemble de la législation européenne sur le marché de l'électricité et tous les développements de ce droit. De surcroît, l'UE ne veut plus reconnaître les contrats de fourniture passés avec la France.

_

¹² Statistique électrique 2008, p. 32.

Cette attitude dévalorise les investissements suisses et menace la sécurité de l'approvisionnement.

L'UDC exige que la Suisse continue d'emprunter la voie bilatérale qui exclut l'adaptation automatique du droit suisse au droit européen.

L'UDC exige qu'un éventuel accord bilatéral avec l'UE sur l'électricité reconnaisse intégralement les accords de fourniture conclus avec la France et les investissements qui y sont liés.

Le peuple suisse doit avoir le dernier mot quant à la conclusion d'un accord bilatéral sur l'électricité avec l'UE.

3.3. Injection des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables représentent aussi un important défi au niveau européen pour la sécurité de l'approvisionnement. En vertu de la politique définie par l'UE¹³, tous les Etats membres sont contraints de développer massivement les énergies renouvelables. Les installations éoliennes sont censées y apporter une contribution notable.

Les installations éoliennes ne produisant du courant électrique que de manière irrégulière, elles représentent une charge importante pour les réseaux de distribution: lorsque le vent est fort, d'importantes quantités d'électricité sont envoyées dans le réseau. Le développement de la force éolienne exige donc des investissements supplémentaires dans le renforcement du réseau électrique européen. Or, ces investissements ont une mauvaise rentabilité. En effet, les réseaux doivent être conçus pour supporter de fortes pointes de production qui ne sont cependant que très rarement atteintes.

La production irrégulière des centrales éoliennes a encore un autre inconvénient: en cas de calme plat ou par vent léger, l'électricité doit être produite par d'autres usines. Cette électricité est appelée énergie de régulation et elle est généralement générée par des usines au gaz qui peuvent être rapidement mises en service. Ces usines émettent de grandes quantités de CO₂, ce qui renchérit leur production, tout comme le prix élevé de leur combustible.

Cette analyse montre à l'évidence que la demande du camp rouge-vert de remplacer les centrales nucléaires suisses par de l'électricité éolienne importée n'est que pure illusion. Aujourd'hui déjà, les Etats membres de l'UE sont fort occupés à renforcer leurs réseaux électriques et à mettre en place une production d'énergie de régulation à la suite de la rapide multiplication des installations éoliennes. Ils ne voudront certainement pas encore compliquer leur situation en produisant de l'énergie éolienne pour la Suisse.

Il faut aussi se demander si effectivement ces pays peuvent exporter de l'électricité éolienne. Les objectifs que l'UE a imposés à ses pays membres pour les énergies renouvelables sont extrêmement ambitieux. Des exportations ne sont permises que si la production alternative réalise des excédents. Or, tel ne sera pas le cas avant longtemps compte tenu de la politique ambitieuse de Bruxelles.

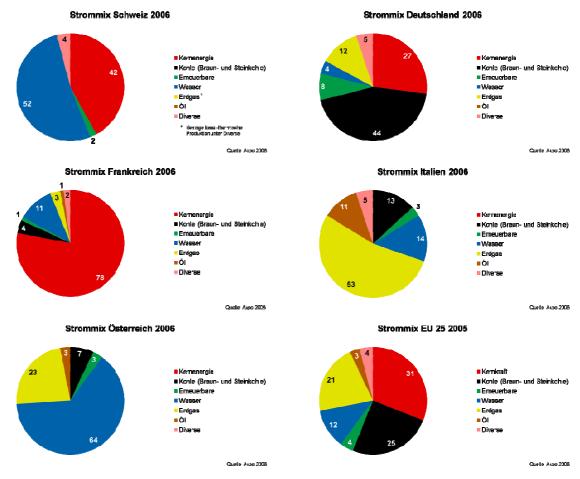
3.4. Compensation du CO₂

La Suisse s'est engagée dans le cadre du protocole de Kyoto à réduire ses émissions de CO₂. La loi sur le CO₂ concrétise ces objectifs et stipule que les émissions de CO₂ doivent être réduites de 10% jusqu'en 2010 par rapport à leur niveau de 1990¹⁴. Contrairement à l'UE, la Suisse est dans la situation confortable de posséder une production électrique quasiment exempte de CO₂. Pour qu'il en reste ainsi, le Parlement a décidé que les usines

¹³ Ladite stratégie 20-20-20: 20% de réduction du CO₂ et augmentation de la part des énergies renouvelables à la consommation globale d'énergie à 20% d'ici à l'année 2020. ¹⁴ Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂, art. 2 al. 1

combinées au gaz ne seraient autorisés qu'à la condition qu'elles compensent complètement leurs émissions de CO₂¹⁵.

Jusqu'ici, plusieurs pays européens appliquaient des règles moins sévères en la matière que la Suisse, mais à partir de 2013 les usines électriques européennes devront elles aussi compenser intégralement leurs émissions. Cette compensation passe par des certificats qui doivent être achetés aux enchères dans le cadre du système européen de commerce des certificats d'émission (UE ETS). A l'avenir donc, les émissions de CO₂ se répercuteront directement sur le prix de l'électricité. Pour la seule Allemagne, les experts prévoient des coûts supplémentaires de l'ordre de 12 milliards d'euros¹⁶ pour les consommateurs. Or, le prix de l'électricité augmentera dans la majorité des pays UE, car la plupart d'entre eux produisent une forte proportion de leur électricité avec des agents énergétiques fossiles.



La Suisse ne fait pas partie du système EU ETS. Cela dit, le Conseil fédéral a fixé l'intégration de la Suisse dans le système européen de commerce de certificats comme un des objectifs de sa stratégie énergétique¹⁷. C'est important parce que la Suisse ne peut pas profiter aujourd'hui des avantages d'un grand marché de certificats. L'électricité renchérirait donc si la Suisse devait construire des usines combinées au gaz pour faire le lien jusqu'à la mise en service de nouvelles centrales nucléaires. Conclusion: une production électrique pauvre en émissions de CO₂ reste la manière la plus avantageuse et la plus respectueuse de fabriquer de l'électricité.

¹⁵ Arrêté fédéral sur la compensation des émissions de CO₂ des centrales électriques combinées au gaz du 23 mars 2007

¹⁶ Düsseldorfer Handelsblatt, 21.9.2008, http://www.handelsblatt.com/unternehmen/industrie/co2-auktion-treibt-den-strompreis%3B2045018

¹⁷ Conseil fédéral, Stratégie énergétique Suisse, Rapport sur la politique énergétique extérieure de la Suisse – contexte, défis et stratégie, octobre 2008.

17

L'UDC exige que la Suisse continue de produire son électricité en produisant le moins possible d'émissions de CO₂.

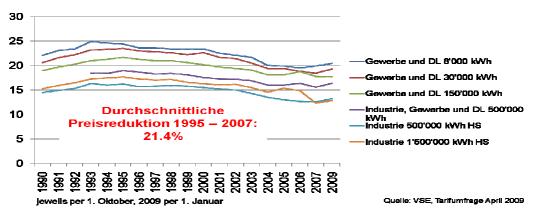
L'UDC salue l'intégration de la Suisse dans le système européen de commerce de certificats d'émission (EU ETS) qui donnera à notre pays les mêmes conditions-cadres qu'aux autres Etats européens.

3.5. Libéralisation du marché de l'électricité

La libéralisation complète du marché européen de l'électricité¹⁸ a modifié de fond en comble les règles d'accès au marché, donc aussi le commerce transfrontalier d'électricité. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) poursuivait plusieurs objectifs: d'une part, il s'agissait de sauvegarder la sécurité de l'approvisionnement dans un contexte libéralisé; d'autre part, il fallait garantir la participation de l'économie électrique suisse au marché ouvert européen et les plus-values substantielles réalisées dans le commerce international d'électricité.

Nonobstant ces avantages évidents, un autre espoir fondé dans la libéralisation du marché ne s'est pas réalisé: après l'ouverture du marché de l'électricité, les prix n'ont pas baissé, mais ont au contraire augmenté. La cause en est principalement le mauvais projet de libéralisation élaboré par le Parlement. Ainsi, la nouvelle LApEI crée un nouveau monopole au niveau le plus élevé du réseau (swissgrid); elle impose diverses contraintes (rétribution du courant injecté à prix coûtant RPC, services-système) augmentant le prix de l'électricité et donne des impulsions contreproductives (règlementation des coûts lors du calcul des tarifs de réseau).

La LApEI arrive de surcroît trop tard: le marché européen est complètement ouvert depuis 2007. En Suisse, cette ouverture aura lieu – si effectivement notre pays s'y résout – au plus tôt en 2014. Cette période coïncide avec une baisse constante de l'offre d'électricité en Suisse et dans le reste de l'Europe; parallèlement, la consommation augmente. Même la Suisse n'exporte plus de l'électricité toute l'année, mais doit en importer depuis le semestre d'hiver 2001/2.



L'adoption trop tardive de la LApEI se reflète aussi dans le développement des prix depuis le milieu des années nonante. Les entreprises électriques ont anticipé les baisses de prix pour se positionner avantageusement en vue de la future ouverture du marché. Elles ont été aidées par le fait que la production électrique dépassait la consommation. L'offre réduite entraîne cependant aujourd'hui une hausse des prix. Pour augmenter l'offre, donc réduire la pression sur les prix, il faudrait augmenter la capacité de production, mais le blocage systématique de la gauche empêche une telle action.

L'UDC salue l'ouverture du marché de l'électricité qui apporte une contribution notable à la sécurité de l'approvisionnement et à la sauvegarde des plus-values réalisées dans le commerce international de l'électricité.

¹⁸ Depuis le 1.4.07

4. Taxes, redevances et interdits

4.1. Effets négatifs sur la composition de la production électrique suisse

En 1996, une étude de l'ASE a démontré que le prix de l'électricité en Suisse était massivement grevé de nombreuses taxes et redevances. La part des impôts, taxes et autres prélèvements représente près de 25% des dépenses des consommateurs finaux d'électricité (8,5 milliards de francs)¹⁹. Cela dit, les charges supplémentaires ne sont pas toutes le résultat de règlementations concernant spécifiquement le courant électrique (par exemple, les impôts sur les bénéfices, le capital et les amortissements). Cette étude a entre-temps été actualisée pour l'année 2007²⁰:

Type de prélèvement		Somme totale		
	kCHF/an	part	ct./kWh	
Prélèvements légaux sans contrepartie directe	729'810	34%	1.338	
Impôt sur la fortune, impôt sur le capital	27'917	1%	0.050	
Impôt foncier	30'877	1%	0.054	
Impôt sur le résultat, impôt sur le bénéfice	223'642	10%	0.400	
Formation de provisions et de réserves ayant le caractère de fonds propres	226'750	11%	0.423	
Transfert de bénéfices aux propriétaires publics (formellement via un dividende)	158'865	8%	0.295	
Contributions aux fonds d'épargne énergétique	20'026	1%	0.038	
Contributions à d'autres agents énergétiques (par ex. chauffage à distance)	355	<1%	0.001	
Indemnités pour pertes d'impôts CFF	0	0%	0.000	
Autres, y compris transports	9'763	<1%	0.017	
Financement des coûts supplémentaires	31'614	2%	0.060	
Prélèvements légaux réglés par contrat	828'459	38%	1.499	
Droits d'eau	366'180	16%	0.638	
Taxes de concession et autres prélèvements de ce type	299'356	14%	0.564	
Energie gratuite, préférentielle, complémentaire, de formation, de participation	22'753	1%	0.042	
Contributions à la construction et à l'entretien d'équipements d'infrastructure et de	3'717	<1%	0.006	
transport				
Coûts des obligations légales en matière de protection contre les inondations	201	<1%	< 0.001	
Obligations concernant l'entretien des lits des rivières et des rives	1'344	<1%	0.002	
Potentiel de retour au propriétaire (substrat de retour au propriétaire), indemnité pour	35'145	2%	0.061	
renonciation au retour au propriétaire				
Directive d'assainissement, art. 80 de l'ordonnance sur la protection des eaux	124	<1%	< 0.001	
Contributions à l'élevage de poissons	1'108	<1%	0.002	
Eclairage public à prix coûtant	31'262	2%	0.059	
Ristournes, provisions	7'079	<1%	0.013	
Financement de la viabilisation: contributions complémentaires	29'073	1%	0.055	
Taxes de gestion pour la surveillance administrative	24'942	1%	0.043	
Protection de l'environnement et compensation	325	<1%	0.001	
Sécurité	18	<1%	< 0.001	
Autres	5'834	<1%	0.011	
Prélèvements contractuels avec ou sans contrepartie	4'991	<1%	0.009	
Service des avalanches	464	<1%	0.001	
Indemnité pour des cautionnements de fait de capitaux tiers	177	<1%	< 0.001	
Reprise d'une partie des coûts des conduites de gaz et d'eau	155	<1%	< 0.001	
Autres	4'195	<1%	0.008	
Prélèvements facultatifs sans contrepartie directe	25'442	1%	0.046	
Entretien facultatif en faveur du paysage et de la navigation	0	0%	0.000	
Contribution facultative au reboisement et à l'élevage de poissons	62	<1%	< 0.001	
Participation à des développements régionaux	1'145	<1%	0.002	
Gestion d'entreprises annexes déficitaires comme des hôtels ou des restaurants	3'809	<1%	0.007	
Contributions à des recherches effectuées par des tiers	5'234	<1%	0.009	
Contributions facultatives au fonds d'épargne énergétique	2'730	<1%	0.005	
Contributions à des manifestations hors exploitation du propriétaire	528	<1%	0.001	
Divers dons et contributions facultatifs	7'926	<1%	0.015	
Autres	4'008	<1%	0.007	
TVA	587'941	26%	1.024	
Total des prélèvements à charge du consommateur final	2'176'643	100%	3.916	

Si le kilowattheure était encore grevé en moyenne de 4,46 ct. en 1996, cette charge ne représentait plus que 3,92 ct. en 2007. Entre-temps cependant, le prix moyen de l'électricité a baissé de 15%. La mise à jour des chiffres indique les prélèvements globaux des pouvoirs

¹⁹ Antwort des Bundesrates auf die Motion "Elektrizität. Abgaben und Beiträge an öffentliche Gemeinwesen" (97.3172) ²⁰ ASE, OFEN, Prélèvements financiers sur l'électricité suisse en 2007 par les collectivités publiques

publics représentaient en 2007 également quelque 25% des dépenses des consommateurs finaux (8,3 milliards de francs).

Cette mise à jour portant sur l'année 2007, les effets de la LApEI ne sont pas encore pris en compte.

4.2. Prélèvements supplémentaires

Théoriquement la nouvelle LApEI aurait dû provoquer une ouverture du marché. En réalité cependant, cette réforme a imposé de nombreuses règlementations nouvelles qui renchérissent l'électricité.

- ledit "timbre unique" constitue un tarif uniforme au niveau national pour le transport de courant électrique sur le réseau. Il est indépendant de la distance et de la topographie. Ce système ne profite pas à tous les clients. Alors que les uns paient des coûts de transport nettement plus bas aujourd'hui, d'autres doivent supporter des frais sensiblement plus élevés à ce titre.
- ▶ l'encouragement des énergies renouvelables que la gauche et les Verts ont réussi à imposer, soit la rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC), augmente le prix de l'électricité. Les énergies renouvelables sont subventionnées moyennant un prélèvement de 0,6 ct./kWh au maximum. Le montant exact de cette surtaxe est fixé chaque année; il est de 0,45 ct. en 2009 et 2010. La RPC doit être payée par tous les consommateurs finaux, indépendamment du fait qu'ils souhaitent consommer de l'énergie renouvelable ou non.
- ▶ les nouvelles régulations européennes reprises dans cette loi ont également provoqué un renchérissement de l'électricité consommée en Suisse. Le coût des services-système a massivement augmenté pour atteindre 0,9 ct/kWh. Ce prélèvement finance en particulier les réserves énergétiques qui doivent être constituées pour compenser des variations de la consommation ou des arrêts de centrales nucléaires.
- les prélèvements en faveur des collectivités publiques ont également augmenté avec l'entrée en vigueur de la LApEI. Par exemple, le conseil municipal de la ville de Berne a porté de 0,7 à 2,7 millions de francs par an la taxe de concession pour l'utilisation de son sol.

La LApEI n'engendre donc pas une véritable libéralisation dans tous les domaines, mais impose avant tout de nouvelles prescriptions et prélèvements. La contre-valeur de ces mesures est souvent très discutable.

Malgré les débats relativement passionnées au cours desquels des mesures ont été réclamées contre la hausse du prix de l'électricité, le Parlement a adopté durant la session d'hiver 2009 déjà de nouveaux prélèvements sur le prix de l'électricité:

- ▶ bien que le supplément pour la RPC n'ait pas été complètement épuisé et que 80 millions de francs²¹ seulement aient été engagés en 2009 pour l'encouragement des énergies renouvelables²², le Conseil national a d'ores et déjà décidé de porter ce prélèvement à 0,9 ct. à partir de 2013. A noter que cette hausse déplacée n'a pas seulement été soutenue par la gauche et les Verts.
- ▶ conséquence de la hausse des droits d'eau de 80 à 100 francs à partir de 2011, voire à 110 francs à partir de 2015, le prix de l'électricité provenant de la force hydraulique augmente de 0,3, voire de 0,45 ct./kWh. On ne connaît pas encore les effets de cette hausse des prix sur la composition de la production électrique suisse.

²² Une vue d'ensemble des énergies renouvelables et de l'efficience énergétique est proposée en annexe.

²¹ Réponse du Conseil fédéral à l'interpellation "Rétribution trop élevé des injections à prix coûtant?" (09.3190)

▶ le contreprojet à l'initiative sur la protection des eaux de la Fédération suisse de pêche prévoit que les effets de l'exploitation hydraulique sur les cours d'eau soit corrigés. Un montant 0,1 ct./kWh supplémentaire sera donc prélevé sur le réseau de transport électrique.

Mais le Parlement prévoit encore plusieurs autres taxations supplémentaires de l'électricité:

- les Libéraux Verts demandent un renchérissement de l'énergie nucléaire de 5 ct/kWh²³ sous le prétexte d'encourager les énergies renouvelables.
- ▶ la proposition très populaire d'une pose souterraine des lignes électriques entraînerait également une augmentation massive du prix de l'électricité. Une expertise de diverses variantes demandée par l'OFEN arrive à la conclusion que la pose souterraine coûte jusqu'à 11 fois plus cher que la construction de lignes aériennes²⁴.

Mais l'électricité est encore renchérie par d'autres facteurs indépendants de la LApEI. On peut citer par exemple l'augmentation de la somme de responsabilité civile exigée dans le cadre de la révision de la loi correspondante, la mise à jour des contrats de service, les taxes IFSN ainsi que les redevances relatives au plan sectoriel concernant les dépôts en couches géologiques profondes. Enfin, le Conseil d'Etat argovien propose de demander une taxe de site pour les centrales thermiques installées dans le canton d'Argovie.

L'UDC s'engage pour une ouverture complète du marché sans nouvelles redevances et régulations. Les taxes et prescriptions régulatrices renchérissent l'électricité pour les citoyens et l'économie. Il faut donc y renoncer.

L'UDC demande un réexamen et une adaptation du "timbre unique". Il faut éviter de pénaliser les entreprises électriques (et leurs clients) qui ont su exploiter rationnellement leurs réseaux.

L'UDC combat une nouvelle augmentation de la RPC. Il faut au contraire s'interroger sur l'opportunité de ce prélèvement. Les énergies renouvelables doivent s'imposer elles-mêmes sur le marché.

4.3. L'électricité est imposée pour financer tout et n'importe quoi

Il faut bien constater aujourd'hui que la production et le transport d'électricité sont abusés pour financer tout et n'importe quoi au titre de la promotion économique ainsi que de la protection de la nature et du paysage. On admet certes d'une manière générale qu'une politique énergétique raisonnable et axée sur l'avenir doit reposer sur une composition aussi diverse que possible de la production électrique. Cette diversité doit cependant être réalisée sans une multitude de programmes d'encouragement vagues et discutables qui n'ont pas d'effet durable et qui affectent la sécurité du droit pour les consommateurs d'électricité. Le principal effet de ces programmes est de mettre en place des structures qui ne résistent pas aux forces du marché. Cette politique crée plus de problèmes qu'elle n'en résout et comporte le risque de cimenter le subventionnement de certaines formes énergétiques, donc de certains intérêts particuliers. La pénalisation financière de certaines formes d'énergie et le renchérissement sans fin des réseaux ne créent pas une base économique durable pour le futur approvisionnement énergétique, quel que soit l'objectif de ces prélèvements.

En fin de compte, il faut laisser au client le droit de choisir la forme énergétique qu'il préfère. La tâche de l'l'Etat n'est certainement pas de provoquer des distorsions de la concurrence avec l'argent des contribuables ou de rééduquer les citoyens. Il lui appartient en revanche de donner des conditions-cadres avantageuse à l'économie. Tout renchérissement artificiel de l'électricité affecte l'atout économique important que représente un approvisionnement

_

²³ Initiative parlementaire "Engager la prime de risque des centrales nucléaires pour les énergies renouvelables" (09.420)

²⁴ consentec, expertise d'une comparaison de variantes de construction de lignes pour la société énergétique EOS du 3.2.09.

électrique avantageux pour la Suisse. Cet avantage est d'autant plus important que la Suisse souffre en comparaison internationale de nombreux handicaps dans d'autres domaines.

L'UDC se bat contre le renforcement des programmes d'encouragement qui favorisent certains agents énergétiques et neutralisent la concurrence.

Des subventions supplémentaires ne créent pas un marché durable pour les agents énergétiques, mais menacent en réalité la reprise économique et l'emploi. Il faut donc les rejeter.

L'UDC refuse avec détermination les propositions politiques qui entraînent de nouvelles redevances et actions de redistribution.

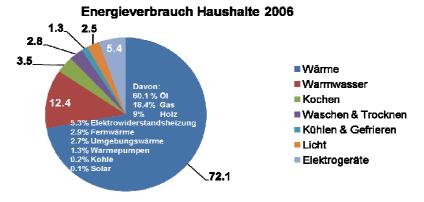
4.4. Programmes et interdictions insensés

La Confédération veut réduire la consommation d'énergie de la Suisse avec son programme EnergieSuisse et son plan d'action pour "l'efficacité énergétique"²⁵. Le but est de réduire la consommation d'énergies fossiles de 20%, de limiter à 5% l'augmentation de la consommation d'électricité entre 2010 et 2020, puis de la stabiliser. Ces actions sont censées apporter une contribution à la réduction des émissions de CO₂ de la Suisse.

Ces objectifs sont cependant en partie contradictoires. Le plus grand potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'économie d'énergies fossiles existe dans les bâtiments et dans la circulation automobile. Une réduction de la consommation d'énergie fossile est possible grâce au recours à des pompes à chaleur, à des systèmes de gestion intelligents ainsi que, dans une phase ultérieure, à des véhicules électriques. Toutes ces techniques augmentent cependant la consommation d'électricité. Dans sa réponse au postulat "Mobilité grâce aux énergies renouvelables" (08.3800), le Conseil fédéral relève que le remplacement de la moitié du parc automobile suisse par des véhicules électriques provoquerait une augmentation de la consommation d'électricité de 13%, soit l'équivalent de la production de la centrale nucléaire de Gösgen.

Il n'est pas possible de diminuer la consommation d'énergie fossile tout en stabilisant la consommation d'électricité. Et il est insensé de formuler pour des raisons purement idéologiques des programmes aux objectifs contradictoires et d'y gaspiller l'argent des contribuables. Cette politique charge les citoyens et l'économie et son principal effet et de gonfler l'administration publique.

L'utilité du plan d'action pour plus d'efficacité énergétique suscite de sérieux doutes quand on analyse de plus près ses objectifs. Par exemple, ce plan d'action se propose d'économiser 70% d'énergie dans l'éclairage des ménages et 50% dans le lavage de vaisselle et de linge. Quand on sait que ces deux activités représentent dans le même ordre 2,5 et 2,8% de la consommation énergétique globale des ménages, on peut bien affirmer qu'il s'agit d'une goutte d'eau dans la mer.



Source: OFEN 2008

22

http://www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/9420.pdf

Ces objectifs d'efficacité seraient atteints moyennant des exigences minimales imposées aux appareils électroniques, appareils ménagers et lampes ainsi que par des conventions conclues avec les fabricants et distributeurs.

Il va de soi qu'un renforcement de l'efficience énergétique doit inclure même les plus petits potentiels d'économie. Les éventuelles mesures doivent cependant être accordées au niveau international. Il serait contreproductif et inacceptable que la Suisse adopte des prescriptions plus sévères que les règlementations internationales ou les dispositions prises par les pays qui l'entourent.

L'UDC refuse que les citoyens et l'économie soient contraints de financer des programmes étatiques et plans d'action à l'efficacité douteuse.

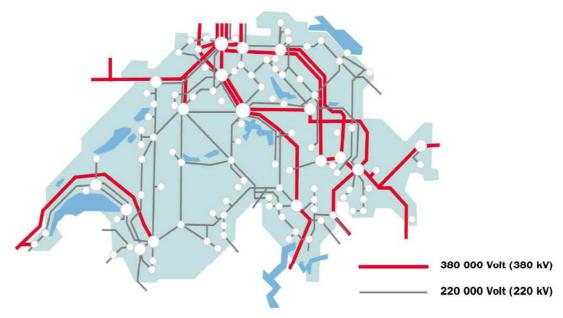
Les mesures qui comportent manifestement des objectifs contradictoires doivent être levées.

L'UDC s'oppose catégoriquement à ce que la Suisse adopte des règles plus sévères que les pays qui l'entourent.

5. Réseau électrique

Un approvisionnement électrique sûr exige non seulement des capacités de production suffisantes, mais aussi un réseau de distribution en état de fonctionner.

D'une longueur de 6700 km, le réseau suisse à haute tension est étroitement lié au réseau électrique européen. Cette autoroute électrique permet aux échanges entre la Suisse et l'étranger de se dérouler sans accroc et conformément aux capacités nécessaires. Swissgrid exploite aujourd'hui le réseau à haute tension qui deviendra entièrement sa propriété dès 2014. Cette organisation surveille, dirige et gère le réseau à haute tension et y garantit l'accès sur la base de critères objectifs, transparents et non discriminatoires. L'approvisionnement électrique comporte par ailleurs 250 000 km de lignes pour la distribution fine (dont 80% sont souterraines) qui relient les consommateurs finaux.



Le réseau suisse à haute tension (www.electricite.ch)

Le réseau est strictement réglementé dans un marché de l'électricité libéralisé. Ses exploitants doivent garantir un fonctionnement sûr et performant. La Commission de l'électricité (ElCom) vérifie d'office les tarifs et indemnités d'utilisation du réseau ainsi que les

tarifs électriques. Ce procédé est censé empêcher les exploitants du réseau d'encaisser des bénéficies monopolistiques excessifs au détriment de la population et de l'économie.

Les tarifs d'utilisation du réseau doivent cependant toujours suffire à garantir la rentabilité du réseau, donc de son entretien et de son renforcement. Les exploitants du réseau doivent disposer de revenus suffisants pour garantir la sécurité de l'approvisionnement dans les régions urbaines et rurales. Il ne s'agit pas de fixer les tarifs d'utilisation du réseau dans le seul but de réduire au maximum le prix de l'électricité. La Suisse doit éviter de commettre à ce propos les mêmes erreurs que la Suède ou la Californie.

A l'inverse, il faut s'opposer à toute nouvelle contrainte augmentant le tarif d'utilisation du réseau. Rappelons à ce propos que la mise sous terre des lignes coûte environ 10 fois plus cher que des lignes aériennes. On ne recourra donc à cette technique que si elle est véritablement indispensable. Les coûts supplémentaires devront être supportés par ceux qui en sont à l'origine. De plus, les procédures d'autorisation pour la construction de nouvelles lignes doivent être simplifiées et accélérées.

Le réseau de distribution électrique suisse sera sans doute marqué à l'avenir par des réseaux dits intelligents (smart grids). Le but de ces systèmes est de réduire les pertes de transmission afin d'exploiter de manière optimale l'énergie disponible. Lesdits smart meters sont un élément de cette technique. Ils permettent aux distributeurs d'énergie de mesurer automatiquement la consommation des clients finaux sans lire des compteurs électriques traditionnels ainsi que de couper à distance les appareils pouvant être arrêtés en cas de problèmes d'approvisionnement ou durant les phases à haut tarif.

Un approvisionnement électrique sûr doit disposer d'un réseau de distribution performant. L'entretien et le renforcement du réseau électrique doivent être garantis par des revenus suffisants. A l'inverse, il faut empêcher des bénéfices monopolistiques excessifs aux frais de la population et de l'économie.

L'UDC s'oppose strictement à toute nouvelle exigence entraînant une hausse des tarifs d'utilisation du réseau.

Les procédures d'autorisation pour la construction de nouvelles lignes électriques doivent être simplifiées et accélérées.

6. Aperçu des exigences de l'UDC

• Garantir l'approvisionnement

La garantie de l'approvisionnement électrique est absolument prioritaire. De l'électricité disponible en suffisance est un facteur-clé de la croissance et de la prospérité. Le Conseil fédéral a le devoir d'évaluer toutes les options sans préjugé et en appliquant les principes fondamentaux de l'économie et de la capacité de production. L'option des grandes centrales électriques exige le développement d'une stratégie claire qui doit enfin être suivie sérieusement. Il faut cesser d'entraver la planification et la construction de nouvelles centrales par des tactiques d'obstruction juridiques ou administratives.

• Renforcer l'indépendance de la production électrique

Les besoins en électricité doivent être satisfaits par un renforcement de la production indigène. Il ne saurait être question de soutenir certaines formes de production pour des raisons idéologiques. L'idée d'accroître les importations pour éviter d'augmenter la capacité de production en Suisse doit être rejetée. Faute d'une capacité suffisante des réseaux et compte tenu de la dangereuse dépendance de l'étranger et de l'évolution des prix sur les marchés internationaux, cette proposition est de toute manière irréaliste. Elle ne doit donc plus être retenue dans la future planification de l'approvisionnement électrique.

Sauvegarder, voire optimiser la composition actuelle de la production électrique

L'UDC exige la sauvegarde, voir l'optimisation de la composition actuelle de la production électrique suisse. Celle-ci reste de toute manière le premier choix par son coût, sa disponibilité, son indépendance et son respect de l'environnement. Elle offre à la Suisse un atout économique important. Les formes de production énergétique qui ne répondent pas ou qui répondent insuffisamment à ces critères ne pourront être pris en considération que marginalement dans la composition de la production électrique. Nous demandons que le département et l'office fédéral concernés assument enfin leurs responsabilités dans ce domaine et engagent leurs ressources personnelles conformément à leurs tâches.

• Améliorer les conditions cadres de la force hydraulique et nucléaire

Principaux éléments de la composition de la production électrique suisse, la force hydraulique et la force nucléaire doivent être soutenues davantage. L'UDC combat catégoriquement les initiatives et interventions parlementaires ainsi que les redevances et taxes qui ne servent qu'à détériorer les conditions-cadres de ces deux ressources énergétiques.

Les centrales nucléaires existantes devront être remplacées sur leurs sites actuels à la fin de leur durée de vie. Les procédures d'autorisation doivent être menées sans retard sur la base des dispositions légales en vigueur. La production hydraulique doit être exploitée jusqu'à ses limites. Cela comprend aussi la construction rapide de nouveaux lacs d'accumulation et l'assouplissement des règles sur les débits résiduels. Les éventuels recours doivent être traités rapidement et de manière restrictive; l'aspect de la sécurité de l'approvisionnement électrique doit peser plus lourd que d'autres considérations.

• Halte à la manie des taxes, redevances et subventions

L'UDC rejette avec détermination l'introduction de taxes et redevances nouvelles ou l'augmentation des prélèvements actuels qui renchérissent la production électrique. La Suisse n'a pas à galvauder l'important atout que représente son approvisionnement électrique. L'UDC exige aussi que toutes les formes d'énergie se soumettent aux forces du marché. Ce faisant, elle s'oppose aux subventions et autres interventions de l'Etat qui servent à privilégier certaines formes de production. Le développement de la future

production électrique doit répondre aux principes de l'économie, de l'indépendance et du respect de l'environnement.

• Non à la politique d'obstruction de la gauche

L'UDC exige que la politique d'obstruction pratiquée systématiquement par la gauche soit liquidée quand il s'agit de développer le futur approvisionnement énergétique de la Suisse. Les recours sans fin ainsi que les tactiques de blocage moyennant une utilisation abusive du droit de recours des associations doivent être empêchés. Le département responsable doit faire son travail au lieu de le repousser constamment devant lui. Les problèmes de personnel dans certains domaines doivent être réglés par une redistribution des ressources disponibles. Les envolées idéologiques doivent faire la place à une évaluation réaliste de la situation et celle-ci doit être communiquée activement.

7. Annexe

7.1. Aperçu des mesures d'encouragement des énergies renouvelables et de l'efficience énergétique

Encouragement des énergies renouvelables (ER) et efficience énergétique

Rétribution des injections à prix coûtant (RPC) max. 0,5 ct.kWh Energie renouvelable jusqu'à 10 MW [art. 7a et art. 15b al. 4 LÉne]

Modèle de mise au concours de mesures énerg. effic. Adjudications [art. 7a al. 3 LEne]

Cautions pour les installations géothermiques Garantie risque jusqu'à 50% des coûts d'investissements [art.. 15a LEne]

Rétribution de l'injection de 15 ct./kWh Energie renouvelable et fossile sauf force hydraulique de plus de 10MW [art. 7]LEne] max. 350 mio./an [max. 0.6 ct./kWh]

pas encore efficace

[possible dès 2016] env. 105 mio./an

env. 26 mio./an

env. 195 mio./an

montant inconnu

[chiffres 2007]

[budget 2009]

[budget 2009]

max. 0,1

ct./kWh

Modèle de quotas pour les EAE [art. 7b al.4 LEne]

Recherche scientifique publique sur les ER et l'efficience [art. 12 LEne, loi sur la recherche, loi sur le CO₂, art. 86 LENu]

EnergieSuisse (pour Er et utilisation rationnelle de l'énergie) [EnG Art. 7]

Programmes d'encouragement des cantons (y compris les contributions globales EnergieCH) [art. 13 LEne], état de la politique énergétique des cantons en 2009

Programmes d'encouragement communaux

Affectation partielle de la taxe CO₂ [loi sur le CO₂]

Mesures de la branche électrique:

soutien à la recherche (swisselectric research):

construction et exploitation d'installations, mesures de marketing, produits électricité écologique

contributions au fonds d'épargne énergétique (légal et facultatif) selon "Prélèvements financiers des collectivités publiques sur le prix de l'électricité CH en 2007

10 mio./an

200 mio./an

env. 23 mio./an

Les énergies renouvelables et l'efficience énergétique bénéficient aujourd'hui déjà de contributions publiques (y compris les programmes d'encouragement communaux) d'environ 1 milliard de francs par an.

Mesures spéciales

2^e programme de stabilisation 2009

60 mio. (unique)

3^e programme de stabilisation 2009

montant inconnu

[contributions à la formation dans les domaines de l'énergie et de l'environnement]

Demandes supplémentaires

Fonds solaire (Mo. Ineichen + Sommaruga)

+ 1000 mio. (unique)

Relèvement de la RPC de 0.6 à 0.9 ct./kWh

+ 175 mio./an²⁶

Encouragement des projets de chauffage à distance (budget 2010) + 30 mio./an

Centime atomique (Confédération, cantons)

montant inconnu

²⁶ Cet objet n'a été traité que par le Conseil national. Si le Conseil des Etats devait suivre au printemps ou en été 2010 la minorité battue (1,2 ct./kWh), le montant doublerait pour passer à 350 millions de francs.

Bases légales et sources

Loi sur l'énergie

http://www.admin.ch/ch/f/rs/7/730.0.fr.pdf

Loi sur le CO2

http://www.admin.ch/ch/f/as/2010/951.pdf

Ordonnance sur la taxe sur le CO2

http://www.admin.ch/ch/f/rs/6/641.712.fr.pdf

Etat de la politique énergétique dans les cantons 2009 (programme d'encouragement) http://www.bfe.admin.ch/dokumentation/publikationen/index.html?lang=fr

SuisseEnergie Rapport annuel 2008/09

http://www.bfe.admin.ch/energie/00556/index.html?lang=fr